

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4464

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Association Acoucité - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2014**

service : **Direction de l'évaluation et de la performance**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Coulon

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Pallega, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4464**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Association Acoucité - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2014**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association Acoucité est une association fondée le 11 juillet 1996. Elle a pour objet de développer les connaissances et le savoir professionnel en matière d'environnement sonore urbain.

La Communauté urbaine de Lyon fait partie des membres fondateurs de l'association Acoucité.

a) - Objectifs

Par délibération n° 2011-2250 du 23 mai 2011, la Communauté urbaine a adopté un plan d'environnement sonore qui se décline en 4 axes :

- réduire le bruit à sa source et résorber les situations critiques,
- structurer et organiser le développement urbain en intégrant l'environnement sonore,
- favoriser l'accès de chacun à une zone calme,
- connaître, informer et sensibiliser les habitants.

L'association Acoucité engage ses actions dans les domaines suivants :

- proposition, organisation et conduite des programmes de recherche appliquée dans un cadre de coopération entre les centres de recherche, l'industrie et les collectivités territoriales, visant à développer des techniques urbaines mettant en application les connaissances issues de la recherche,
- assistance aux élus et responsables des collectivités locales face aux problèmes soulevés par le bruit en milieu urbain et en milieu construit,
- organisation et suivi par l'intermédiaire d'organismes compétents et agréés, d'actions de formation destinées aux professionnels des collectivités locales,
- recensement, publication et diffusion des connaissances acquises et des résultats des actions décrites ci-dessus.

Les objectifs auxquels concourt l'association Acoucité participent, ainsi, à la mise en œuvre des politiques publiques de la Communauté urbaine en matière du cadre de vie par la lutte contre les nuisances sonores au titre de l'article L 5215-20 du code général des collectivités territoriales.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2013

Par délibération n° 2013-3-11458 du 28 mars 2013, le Conseil de communauté a attribué, par une convention annuelle, une subvention de fonctionnement d'un montant de 301 674 € au profit de l'association Acoucité dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2013.

En 2013, l'activité de l'association s'est réalisée selon les axes suivants :

- observatoire de la Communauté urbaine (réseau permanent de mesure du bruit, interventions ponctuelles, conseil et expertises et cartographie),
- pédagogie, communication, formation et sensibilisation,
- principales collaborations (projets de recherche sur le territoire communautaire et participation aux instances locales),
- actions des collectivités locales, régionales et nationales (actions générales et actions spécifiques sur les autres agglomérations partenaires,
- rayonnement national et international,
- informatique et sécurité des données.

c) - Bilan des actions 2013

Les actions projetées dans le programme d'activité 2013 ont été mises en œuvre.

L'observatoire du bruit de l'agglomération lyonnaise :

En lien avec la mission écologie de la Communauté urbaine, Acoucité a géré les données et l'exploitation des balises de l'observatoire permanent du bruit de la Communauté urbaine. A ce titre, elle a suivi les systèmes informatiques et téléphoniques des balises. Elle a mis en place et traité des données acoustiques, rédigé des rapports du réseau, effectué la maintenance du matériel, visité des sites pour la mise en place des nouvelles balises.

Acoucité a également mené des actions de valorisation et de communication sur les travaux liés à l'observatoire auprès du public et des professionnels. En 2013, elle a, par exemple, effectué des mesures et diagnostics dans le quartier des Buers et Saint-Jean à Villeurbanne ainsi que sur plusieurs autres lieux situés sur le territoire de la Communauté urbaine. Elle a, également, effectué l'évaluation et l'observation acoustiques des effets des actions conduites par les services de la voirie et des déplacements (grands projets urbains).

Dans le cadre du plan de prévention du bruit dans l'environnement et, en partenariat avec le service de données géo-référencées de la Communauté urbaine, un travail de mise à jour des données de la cartographie du bruit de la Communauté urbaine datant de 2007 - 2008 a été conduit durant l'année 2013 pour la cartographie ferroviaire et routière. Également, un travail d'accompagnement des agglomérations, dont la Communauté urbaine, et d'aide pour la remontée des informations à la commission européenne a été conduit en partenariat avec le Centre d'études sur les réseaux et les transports urbains (CERTU) et le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Pédagogie, communication, formation et sensibilisation :

Acoucité est intervenue de façon régulière sur les établissements scolaires et effectue également un important travail de préparation et de production de ressources pédagogiques, ainsi qu'une activité de développement de supports multimédias. En outre, en 2013, l'association a mené des actions pédagogiques en partenariat avec la Communauté urbaine ainsi que des interventions dans diverses écoles primaires. Elle a participé à divers forums sur le développement durable, à des manifestations grand public (comme le temps des cerises à Lyon Confluence) et aux groupes de travail sur la création du site "éducason" et prise de la compétence webmaster (hébergement et gestion du site depuis mars 2013).

Principales collaborations :

Le projet européen HARMONICA, en collaboration avec BruitParif pour l'établissement d'un index du bruit européen, est en cours. Il permettra de développer des outils et supports de communication et d'information à l'attention du public lyonnais et des autres agglomérations européennes concernées par la directive sur les bruits de l'environnement.

La fin du projet HOSANNA a, notamment, permis en 2013 de mener une importante campagne de communication et de valorisation et d'organiser un workshop à la Communauté urbaine (janvier 2013) avec près d'une centaine de participants nationaux et internationaux.

De même, la plate-forme régionale (financement de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - DREAL - et de la Région Rhône-Alpes) contribue à l'harmonisation, l'homogénéisation et l'appariement des données SIG (système d'information géographique) et au développement de solutions intégrant la démarche d'observatoire du bruit dans des approches à l'échelle régionale (projet en partenariat avec le Centre d'études techniques de l'équipement de Lyon et l'association Air Rhône-Alpes).

La collaboration sur une recherche sur la multi-exposition a permis de mettre en œuvre sur la Communauté urbaine une campagne de mesures sur 2 sites en multi-exposition ainsi qu'une enquête sur la perception du bruit multi-source en septembre 2012 sur 2 sites de l'agglomération (Lyon 6° et Rillieux) dont l'analyse est en cours pour 2013.

Le projet DEBATS (discussion sur les effets du bruit des aéronefs touchant la santé), en partenariat avec l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR) pour lequel Acoucité a travaillé sur l'exposition au bruit aérien des populations (attribution d'une valeur acoustique d'exposition par habitant), contribue à une meilleure connaissance de l'impact de l'aéroport (Saint-Exupéry) auquel la Communauté urbaine est associée.

Acoucité a continué d'être en lien avec diverses démarches et participations avec les instances locales (volet bruit au plan de prévention atmosphère (PPA) mis en place par monsieur le Préfet, participation au plan régional santé environnement 2 et au profil environnemental régional Rhône-Alpes, etc.).

d) - Programme d'actions pour 2014 et plan de financement prévisionnel

Au cours de l'exercice 2014, le programme d'activité d'Acoucité se développera autour des axes suivants :

- poursuite du partenariat avec la Communauté urbaine et les agglomérations partenaires pour la réalisation des actions liées à la directive européenne du 25 juin 2002, des plans de prévention des bruits de l'environnement et la co-construction de leur compétence bruit,
- développement des observatoires permanents métrologiques du bruit et mise à disposition à Acoucité des données issues de ces équipements, l'installation, l'exploitation et l'analyse des données,
- exploration de nouveaux outils et méthodes de gestion de traitement du bruit, notamment dans le cadre des conventions de recherche prenant en compte l'approche, tant physique que perceptive du paysage sonore, sur le territoire communautaire,
- communication et information du public, présentation des travaux à la presse (écrite, télévisée et radiodiffusée) régionale, nationale, et à la presse spécialisée, aux élus et aux techniciens des agglomérations mais aussi auprès de la communauté scientifique et technique,
- accompagnement des projets communautaires (Garibaldi, Parc Blandan, Gare Part-Dieu, Confluence, Cours Emile Zola, Ecully Ecole Centrale, Tour Incity, etc.),
- articulation de la démarche d'observatoire avec les principaux outils de politique de la ville à l'échelle locale et régionale.

Le programme d'activités complet de l'année 2014 est annexé à la convention de financement entre la Communauté urbaine et l'association Acoucité.

Les principaux éléments financiers prévisionnels de l'association, pour l'exercice 2014, sont les suivants, présentés comparativement aux dernières prévisions de l'année 2013 :

	Prévisionnel 2013 actualisé (en €)	Prévisionnel 2014 (en €)
Produits :	736 519	728 974
<i>dont subvention Communauté urbaine de Lyon</i>	<i>301 674</i>	<i>346 674</i>
<i>dont autres subventions</i>	<i>410 245</i>	<i>357 500</i>
<i>dont autres produits</i>	<i>24 600</i>	<i>24 800</i>
Charges :	736 519	728 974
<i>dont charges salariales</i>	<i>510 800</i>	<i>531 754</i>
<i>dont autres charges</i>	<i>225 719</i>	<i>197 220</i>

Le montant de la subvention 2014 de la Communauté urbaine prend en compte la maintenance des balises qui est désormais à la charge de l'association. La masse salariale augmente, témoin du développement de l'activité de l'association.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 346 674 € au profit de l'association Acoucité dans le cadre de son activité pour l'année 2014 ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 346 674 € au profit de l'association Acoucité dans le cadre de son activité pour l'année 2014,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Acoucité définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 6574 - fonction 832 - opération n° 0P27O0102.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.